



## EXTRAIT

du Registre des Délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**  
de la Commune de **LABRUGUIERE (Tarn)**

**SEANCE DU 27 JUIN 2007**

### **Fonds de Développement Territorial :** **prorogation année 2007**

**Rapporteur** : David VEAUTE, Adjoint au Maire délégué aux Finances

Dans le cadre de la politique contractuelle départementale, le Conseil Général du Tarn a apporté son concours financier à la commune, au titre du Fonds de Développement Territorial, sur la période 2004 – 2006, permettant ainsi la participation au financement d'équipements tels que le Complexe Sportif Evolutif Couvert - COSEC -.

Par courrier en date du 30 mars 2007, l'Assemblée départementale a décidé de prolonger d'un an, jusqu'en mars 2008, les durées de programmation des contrats communaux (Fonds de Développement Territorial) afin de faire coïncider la durée de ceux-ci avec les mandats municipaux et cantonaux.

Sur la base du précédent contrat de projet (2004 – 2006), une enveloppe supplémentaire d'un montant de 65 991,00 €uros a été affectée à la commune.

Les dispositions du contrat se conforment aux règles générales d'attribution d'aides départementales aux équipements réalisés par des collectivités territoriales.

Aussi, la ville souhaite solliciter l'aide du département au titre du F.D.T. – programme 2007 – sur l'opération "Groupe scolaire Pasteur : travaux d'aménagement – 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> tranches -.

L'opération consiste en :

- la réhabilitation, la restructuration et la mise en conformité du bloc sanitaire existant  
- surface : environ 45 m<sup>2</sup> -
- la démolition du préfabriqué existant  
- surface : environ 100 m<sup>2</sup> -
- la réalisation d'un bâtiment constitué de deux pièces indépendantes  
- surface : environ 100 m<sup>2</sup> -  
↳ une salle d'activités  
↳ **une médiathèque**

Le coût d'opération est estimé à 200 000,00 €uros H.T.

Le début des travaux est prévu à partir des vacances scolaires d'été 2007.

Le dossier de demande de subvention ci-annexé, a pour objet de préciser la nature de l'opération et le montant de l'aide sollicitée auprès du département.

Vu l'avis favorable des commissions « Communauté d'Agglomération, Urbanisme, Affaires Générales », « Finances » et « Cadre de Vie, Réseaux, Environnement » du 22 juin 2007,

Au vu des éléments exposés, le Conseil Municipal se prononce *à l'unanimité* sur la demande de subvention au titre du F.D.T. – programme 2007 - et autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Ainsi délibéré à Labruguière, les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

**LABRUGUIERE, le 27 juin 2007**  
**Le Maire,**

**Jean-Louis DELJARRY.**